

Le travailleur moyen ne gagne que \$8,677 par an en 1974, et pourtant j'entends mes collègues soutenir qu'ils ont besoin d'une augmentation qui portera leur traitement à \$39,000 par an. Bien des arguments sont légitimes, car nos modes de vie sont différents, mais je crois néanmoins que nous faisons erreur si nous ne prenons en considération que le traitement des députés et ne songeons pas à diminuer l'écart entre les riches et les pauvres de notre pays. Notre régime fiscal n'a pas réduit cet écart et malgré toutes les prétentions du gouvernement libéral qui prétend offrir des allègements fiscaux, cela ne s'est pas produit. Cinq millions de Canadiens vivent en dessous du seuil de la pauvreté et j'estime que nous avons le devoir envers eux comme envers nous-mêmes, de donner l'exemple et de procéder à la réforme de notre régime fiscal. En 1970, 46 p. 100 des familles canadiennes disposaient d'un revenu inférieur à \$8,000 par an, 61 p. 100 d'un revenu inférieur à \$10,000 par an et 86 p. 100, de moins de \$15,000 par an. J'estime que nous avons une responsabilité envers elles et non pas seulement envers nous-mêmes en ce qui concerne notre traitement.

Le gouvernement n'a pas réussi à redistribuer les richesses grâce au régime fiscal ni à juguler l'inflation, ce qui constitue un fardeau supplémentaire pour les gagne-petit. Nous trouvons maintenant que nous ressentons les effets de l'inflation, mais la différence, c'est que nous pouvons nous défendre. Nous pourrions essayer de protéger ces gens-là aussi, si le gouvernement avait le courage de réformer le régime fiscal et de revoir la répartition des richesses dans le pays. Mais non, il dit que les députés doivent être protégés. C'est bien dans la ligne de la doctrine capitaliste: chacun pour soi; les forts survivent, ils font des revendications, mais les faibles périssent; de temps en temps, on fait un geste symbolique pour réduire les pauvres et les démunis au silence, c'est tout ce qu'il faut.

Les sociétés peuvent augmenter leurs prix sans avoir à se justifier. Ne me dites pas que nous sommes dans une économie de marché libre et de libre concurrence qui permet de maintenir les prix à un faible niveau alors que nous sommes en pleine économie monopolistique. Les sociétés peuvent hausser les prix sans explication, mais les travailleurs, eux, quand ils veulent une augmentation de salaire, doivent la justifier et la négocier, qu'ils soient syndiqués ou non, et surtout s'ils sont non syndiqués, car ils se trouvent dans une position plus faible. Pourtant, les députés qui veulent une hausse de traitement ne sont pas comme la majorité des Canadiens. Avec qui négocions-nous? Avec nous-même. Comme les autres groupes professionnels, médecins, avocats, hommes d'affaires, nous fixons nos propres prix, nos propres traitements, nos propres honoraires.

J'estime que c'est mal, que personne ne devrait avoir un tel pouvoir illimité. C'est pourquoi, si nous suivons le principe de la négociation, que la plupart des gens doivent accepter, l'une des fonctions de l'opposition est d'obliger les députés à justifier leur hausse de traitement. Nous, de l'opposition, demandons au gouvernement de négocier, de faire valoir pourquoi les députés ont besoin de l'augmentation qu'il propose. Et quand nous examinons ses arguments, nous les trouvons insatisfaisants.

Le chef de mon parti et d'autres orateurs de notre caucus ont dit pourquoi nous jugions déraisonnable et inopportune cette augmentation de 50 p. 100 ou de 33 1/3 p. 100 basée sur le chiffre de \$26,000. Nous avons demandé au gouvernement de justifier cette augmentation. Les arguments sont bien minces. Nous sommes en pleine période d'inflation galopante, le gouvernement n'a pas su la jugu-

ler et nous sommes à un tournant de notre histoire où il nous faut faire preuve d'initiative, de modération avant de demander aux autres gens de notre société de coopérer et de modérer des exigences que j'estime légitimes parce que le gouvernement n'a pas su freiner l'inflation.

J'estime que nous donnons là un exemple très mauvais et très dangereux. Cette année, on va renégocier plus de contrats que jamais et tous les travailleurs du pays diront: «Les députés ont reçu tant d'augmentation! Qu'ont-ils de plus que moi? J'exige la même chose!» Je crois que nous aurons des difficultés d'ici les quelques mois à venir et que nous nous trouverons dans l'odieuse obligation de mettre un frein aux exigences légitimes des travailleurs tout en acceptant cette augmentation outrageante que propose le gouvernement. Une augmentation tenant compte de la hausse du coût de la vie serait justifiée, mais nous ne pouvons accepter ou justifier l'augmentation proposée dans ce bill.

● (1710)

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mis aux voix, est rejeté.)

● (1720)

(Vote n° 27)

POUR

Messieurs

Benjamin  
Brewin  
Broadbent  
Cossitt  
Darling

Douglas  
(Nanaimo-Cowichan-  
Les Îles)  
Knowles  
(Winnipeg-  
Nord-Centre)

Orlikow  
O'Sullivan  
Peters  
Saltsman  
Symes  
Towers—13.

CONTRE

Messieurs

Abbott  
Alexander  
Allmand  
Andras  
(Port Arthur)  
Andre  
(Calgary-Centre)

Andres  
(Lincoln)  
Appolloni (M<sup>me</sup>)  
Baker  
(Gander-Twillingate)  
Baker  
(Grenville-Carleton)  
Baldwin  
Basford

Bawden  
Beatty  
Beaudoin  
Béchar  
Bégin (M<sup>lle</sup>)  
Blais  
Boulanger  
Brisco  
Bussièrès